



SALON DE L'AGRICULTURE

Paris perdu

Après cinq participations, la race d'Hérens ne sera probablement pas à Paris cette année. Michèle Lattion, organisatrice des déplacements précédents, s'explique... 24

Un ancien fonctionnaire pris à son double jeu

ARROSEUR ARROSÉ ▶ Après l'acquittement du détective qu'il avait dénoncé pour atteinte à l'honneur, cet ancien collaborateur des contributions se retrouve à son tour dans le collimateur de la justice.

PASCAL GUÉX

Fred Reichenbach n'a donc pas franchi la ligne rouge. Définitivement. Un temps inculpé d'atteinte à l'honneur et de violation du domaine privé, le détective séduisois avait été blanchi par le Tribunal de Sierre en novembre dernier. L'ex-fonctionnaire qui l'avait attaqué en justice ayant renoncé à faire recours, ce jugement d'acquittement est entré en force cette semaine. Ce qui ne signifie pas pour autant la fin de cette affaire rocambolesque (voir encadré). Tant s'en faut!

Car désormais c'est l'homme qui l'avait traîné devant la Cour de première instance qui se retrouve dans le collimateur de la justice.

D'accusateur à accusé?

La procureur du Valais central, Liliane Bruttin Motter, nous a en effet confirmé ne pas vouloir en rester là. «J'ai invité le juge d'instruction à donner suite à la demande formée par un tiers d'ouvrir une instruction d'office contre le fonctionnaire concerné pour gestion déloyale des intérêts publics (314 CP).» Le juge en question attendait justement l'entrée en force du jugement du Tribunal de Sierre pour statuer. Pour la représentante du Ministère public, c'est là la démonstration «que la justice suit son cours».

Une suite attendue avec impatience par Me Sébastien Fanti, le défenseur de Fred Reichenbach.

«Il serait aberrant et immoral qu'un serviteur de l'Etat qui a spolié son employeur n'ait pas à répondre de ses actes. Le Valais se doit de donner un signal clair et fort à tous ses fonctionnaires, dont l'immense majorité est honnête et travaille à satisfaction: chez nous il n'y a pas de place pour les tricheurs et nous les traquons.»

Fred Reichenbach et son avocat se défendent au-

jourd'hui d'être animés pas un quelconque sentiment revancharde, après avoir été appelés à comparaître devant la Cour de première instance de Sierre.

«Ce n'est pas de l'acharnement. Mais il ne faut pas perdre de vue que cet employé du fisc – payé par nos impôts – a pris sur son temps de travail pour s'occuper de ses affaires privées. Il est temps aujourd'hui qu'il assume la responsabilité de ses actes délictueux.»

Une suite politique...

En attendant de savoir quel écho le juge de Lavallaz entend donner à la requête de la procureur Liliane Bruttin Motter, cette affaire devrait de toute façon rebondir sur la scène politique.

A la fin 2008, le député Jean-Luc Addor a en effet interpellé le gouvernement sur ce dossier, via une intervention au titre évocateur: «Des irrégularités couvertes au Service des contributions?» L'élu de l'UDC attend du Conseil qu'il fasse le point sur cette affaire. Il veut notamment savoir s'il est exact qu'une enquête disciplinaire a été ouverte contre l'ancien fonctionnaire mis



«Le Valais se doit de donner un signal clair et fort à tous ses fonctionnaires, dont l'immense majorité est honnête...»

M^e SÉBASTIEN FANTI, DÉFENSEUR DU DETECTIVE FRED REICHENBACH

en cause dans cette affaire, si celle-ci a été menée jusqu'à son terme et ce qu'elle a permis d'établir réellement.

Autre requête formulée par le député de l'UDC: «En sus de l'enquête disciplinaire, une procédure administrative (pouvant éventuellement aboutir au renvoi de l'ancien fonctionnaire mis en cause) a-t-elle également été ouverte et si non, pour quels motifs?»

ATTAQUES ET CONTRE-ATTAQUES

DOUBLE EMPLOI?

▶ **L'affaire** qui pourrait bientôt rebondir devant le Tribunal de Sion a démarré il y a plus de cinq ans. Uicérés par les agissements d'un collaborateur du fisc, des contribuables valaisans chargent un détective privé de confondre ce fonctionnaire qu'ils soupçonnent d'exercer un double emploi. Au bout de plusieurs journées de filatures, l'enquêteur Fred Reichenbach peut démontrer que ce fonctionnaire utilise de manière systématique son temps de travail à des fins privées. DVD et dossier photos à l'appui.

▶ **Le détective séduisois** transmet alors tous ces documents à Wilhelm Schnyder, le chef du Département des finances de l'époque. Le 22 décembre 2004, le Conseil d'Etat ouvre une procédure disciplinaire à l'encontre de C. Sans résultat tangible. Et pour cause: moins de deux mois plus tard, le fonctionnaire présente sa démission.

▶ **Après avoir très vite retrouvé** de l'embuche dans une importante entreprise installée dans le Haut-Valais, l'ancien fonctionnaire choisit alors cunusement de contre-attaquer. Il dépose une plainte pénale contre le détective pour «atteinte à l'honneur et violation du domaine secret ou du domaine privé».

Le motif invoqué? Pour apporter la preuve que C. ne se trouvait pas à son bureau pendant son temps de travail et après avoir pris soin de «stimbrer», l'enquêteur a filmé le parking de sa villa.

▶ **Inculpé en avril 2007**, le détective Fred Reichenbach comparait devant le Tribunal de Sierre en octobre 2008. Trois semaines plus tard, le juge Patrizia Métrailler acquitte l'enquêteur de toute charge. Fred Reichenbach se voit en outre remettre un montant de 2500 francs à titre de dépens. Jugement entré en force cette semaine puisque l'ancien fonctionnaire a choisi de ne pas faire appel auprès du Tribunal cantonal. PG

VOTATION SUR LA LIBRE CIRCULATION

Le «oui» de la Chambre d'agriculture

Le Comité de la Chambre valaisanne d'agriculture (CVA) recommande de dire «oui» à la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes entre l'UE et la Suisse et à son extension à la Roumanie et la Bulgarie.

Le comité argumente ainsi en faveur du «oui»: «L'agriculture – tout particulièrement les cultures à

fort besoin de main-d'œuvre, telles que la viticulture et l'arboriculture – profite de l'accord sur la libre circulation. Son extension aux dix nouveaux pays de l'UE aurait permis de désamorcer la situation tendue qui régnait sur le marché du travail dans l'agriculture. La voie bilatérale a fait ses preuves pour la Suisse et l'agriculture suisse. Les ac-

cords bilatéraux comprennent un volet agricole qui a permis un important développement des exportations de produits agricoles suisses vers l'UE. C'est sur cette voie qu'il faut rester. Un abandon de la voie bilatérale entraînerait de gros problèmes pour l'économie, ce qui ne serait pas dans l'intérêt de l'agriculture.»

PUBLICITÉ

